

**Groupe d'experts gouvernementaux
des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

Distr. générale
4 septembre 2017
Français
Original : anglais

Genève, 13-17 novembre 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Révision

Soumis par le Président

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.
5. Échange de vues général.
6. Examen des différentes dimensions des nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, sous l'angle des objectifs et des buts de la Convention.
7. Adoption du rapport.

